



Problème de date par rapport au jugement

Par pocyou

bonjour,
après de sérieux problèmes avec nos propriétaires nous sommes en procès
avant une expertise juridique nous avons dans l'obligation de payer nos loyers consigner par notre avocat avant le dix
du mois suivant après signification...notre avocat s'est chargé de tout mais moi j'ai un doute car il a payé oui mais le 10
en main propre à leur avocat...sur le jugement c'est marqué "avant" et non jusqu'au 10 alors j'ai peur que cela nous
porte préjudice surtout que cela nous coûterait l'expulsion et les propriétaires jubilent en nous disant qu'ils ont gagné car
on est pas dans les temps et que c'était à l'huissier à payer et pas à l'avocat...
nous on a fait confiance à notre avocat..est ce qu'il est vraiment en tort?
merci de me répondre